

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la CORRÈZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNIAT

Délibération n° 2023-13

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20230328-2023-13-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 11

Votants 12

Pouvoir : Mme Pejoine-Magnaudet à M. Beynet

Objet : Choix de l'entreprise programme enduits voirie communale et voirie rurale 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit mars à dix-huit heures quinze, le conseil municipal de la commune de Dampniat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2023

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, POMPIER et POIRIER.

Absents excusés : Mmes PEJOINE-MAGNAUDET, RAYNAL et M. PEREIRA

Secrétaire de Séance : Mme POIRIER

Monsieur le maire informe le conseil municipal que nous avons consulté 3 entreprises en vue de l'attribution du programme voirie communale et voirie rurale 2023 : Colas, Eurovia et TP Pouzol
Nous avons reçu deux offres, une de TP Pouzol et une de Colas.

Lot 1 : Voirie communale

Colas 95 701,20 € HT soit 114 841,44 € TTC.

TP POUZO 81 738,35 € HT soit 98 086,02 € TTC

Lot 2 : Voirie rurale

Colas 4048,32 € HT soit 4 857,98€ TTC.

TP POUZO 3 535,40 € HT soit 4 242,48 € TTC

Il est proposé au conseil municipal de :

- retenir l'entreprise TP POUZOL pour les lots 1 et 2.
- solliciter pour le lot 1 les aides de l'état dans le cadre de la DETR ainsi que la CABB avec le FST et du conseil départemental dans le cadre du contrat de solidarité départemental
- solliciter le conseil départemental pour le lot 2

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- De retenir l'offre de TP POUZOL, ZA RN 89 – 19190 Aubazine, pour :
 - Lot 1 : 81 738,35 € HT soit 98 086,02 € TTC
 - Lot 2 : 3 535,40 € HT soit 4 242,48 € TTC
- De solliciter les aides de l'Etat, du Département et de l'agglomération de Brive
- De donner tous pouvoirs au maire pour signer et régler tous documents afférents
- D'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé à l'unanimité les membres présents.

Le maire,


Jean-Pierre BERNARDIE